

Canada, accueilleront avec satisfaction la déclaration qu'il a faite. Sa déclaration est de portée nationale et internationale, particulièrement en ce qui concerne la dernière partie que nous a exposée le ministre. Toutefois, je n'ai pas l'intention de donner à mes observations une teinte politique, sinon pour dire que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons réclamé ce programme au gouvernement... (Exclamations)

M. l'Orateur: A l'ordre! Il n'y a aucune nécessité d'interrompre le député.

L'hon. M. Chevrier: ... à maintes reprises, et je suis extrêmement heureux que le ministre ait enfin donné suite à notre requête ainsi qu'à celle des chantiers et de l'industrie maritimes.

Si je comprends bien l'exposé du ministre, il me semble qu'on peut le diviser en trois parties. Il a traité, d'abord, à l'aide qui sera donnée aux armateurs du pays même. Puis, il prévoit une aide à l'industrie de la pêche, qui, je le rappelle, a été traitée hier soir par le député de Gloucester, lorsqu'il a demandé au gouvernement de venir en aide à cette industrie. Enfin, l'exposé mentionne la région des Grands lacs. Pour parler d'abord plus particulièrement de la dernière partie, celle-ci appellera non seulement la modification de la loi sur la marine marchande du Canada, mais aussi de l'accord du Commonwealth sur la marine marchande. En effet, la Chambre n'ignore pas que les navires britanniques et ceux du Commonwealth ont le droit de s'adonner au cabotage dans ces régions.

Si j'ai bien compris le ministre, le gouvernement a l'intention de tracer, dès maintenant, une ligne de démarcation aux Escoumains et d'interdire le cabotage aux bateaux immatriculés en Grande-Bretagne ou ailleurs dans le Commonwealth, en amont des Escoumains jusqu'à la Tête des lacs. C'est un point qui, je le répète, entraîne des conséquences internationales et nationales. Sans faire d'autres observations d'ordre général à ce sujet, je me permettrai de dire qu'à notre avis, de ce côté-ci de la Chambre, la question appellerait un examen détaillé et approfondi.

En ce qui concerne l'aide mentionnée dans la première partie de l'exposé du ministre, je crois que tout le monde l'approuvera volontiers, et je n'hésite pas à féliciter le gouvernement ainsi que le ministre de la décision qu'ils ont prise dans ce sens.

Or, voici ce que je propose, à tort ou à raison. Il y a un bon nombre de mois, le ministre a déclaré à la Chambre que des modifications de cette nature seraient annoncées. Parce qu'elles n'ont pas été annoncées et parce qu'on a tardé à annoncer cette politique, mon honorable ami sait qu'un important exploitant canadien est maintenant immatriculé

aux Bermudes. Je me demande si le gouvernement n'envisagerait pas de donner à l'aide qui vient d'être annoncée un effet rétroactif à compter de l'époque où le ministre a fait sa première déclaration à la Chambre.

Je me contente de répéter en terminant qu'il s'agit ici d'une loi importante et de grande portée, et que nous allons l'étudier. J'imagine que le ministre ne tardera pas à la présenter à la Chambre.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, l'industrie de la construction maritime accueillera sans doute avec intérêt la déclaration que le ministre vient de faire. Au nom de mon groupe, je ne puis que déplorer que les gouvernements aient mis quinze ans à reconnaître la nécessité d'accorder de l'aide à l'industrie de la construction maritime au Canada. Il y a certainement lieu de souhaiter que la situation ne se soit pas détériorée à tel point qu'il soit devenu trop long de rebâtir cette industrie pour qu'elle reprenne son rang parmi les grandes industries canadiennes.

Vu les états de services exceptionnels de l'industrie canadienne de la construction maritime, tant en temps de paix qu'en temps de guerre, il est assez surprenant qu'on ait laissé cette industrie se détériorer à tel point qu'aujourd'hui, un grand nombre de nos chantiers sont fermés ou fonctionnent au ralenti. Mais on s'est enfin décidé à faire une déclaration, et je le répète, elle intéressera sans doute l'industrie. Il est impossible de dire à l'heure actuelle jusqu'où ira la politique annoncée. Avant de nous prononcer, il faudra attendre qu'on nous donne plus de détails, ce qu'on fera, j'espère, au moment de l'étude des crédits du ministère ou au moment de la présentation de modifications aux lois actuelles.

La déclaration du ministre portait sur trois aspects, tous importants. L'industrie de la pêche en est un qui revêt aujourd'hui une importance particulière. Je n'ai pu juger, par la déclaration du ministre, à quel point l'industrie de la pêche en profitera, de la mesure annoncée, car je crois comprendre qu'il y a des restrictions rigoureuses sur le genre de vaisseaux de pêche qui bénéficieront de la subvention. Quoi qu'il en soit, nous déplorons les attermoissements et la détérioration. Nous étudierons minutieusement les détails de la mesure, quand ils seront annoncés. J'espère que nous pourrons alors approuver, du moins en partie, la politique annoncée par le ministre; nous espérons certainement qu'elle ira aussi loin qu'il le prévoit. Quant à moi, je souhaiterais qu'elle aille beaucoup plus loin.